



RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 D 00231

Numéro SIREN : 479 949 026

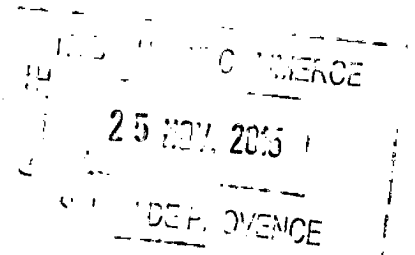
Nom ou dénomination : MABEMA

Ce dépôt a été enregistré le 25/11/2015 sous le numéro de dépôt 3728



Renaud MARIS

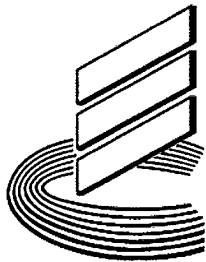
Expert-comptable – Commissaire aux comptes



SCI MABEMA

RAPPORTS DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

En date du 18 novembre 2015



Renaud MARIS

Expert-comptable
Commissaire aux comptes

**Rapport du commissaire à la transformation sur la
transformation de la société
MABEMA**

Société MABEMA
Société civile au capital de 83 787 euros
Siège social : 4, rue de Vienne
ZI des Estroublans
13127 VITROLLES
RCS SALON DE PROVENCE 479 949 026

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision des associés en date du 30 juin 2015, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- la société a été immatriculée le 15 décembre 2004, auprès du greffe du tribunal de Salon de Provence pour réaliser les activités de société holding (64.20Z).

- les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 242 K€ HT, en diminution de 13% par rapport à l'exercice précédent.
- Les achats et charges externes s'élèvent à 7 K€ et sont en diminution de 31 % par rapport à l'exercice précédent.
- La valeur ajoutée produite sur l'exercice (235 K€) est en diminution de 10% par rapport à l'exercice précédent. Le taux de valeur ajoutée (96%) est en augmentation par rapport à l'exercice précédent (94%).
- La rémunération du gérant, charges sociales comprises s'élève à 74 K€ contre 93 K€ au titre de l'exercice précédent. Cette rémunération représente 31% de la valeur ajoutée produite sur l'exercice contre 35% au titre de l'exercice précédent.
- Le résultat d'exploitation qui s'établit à 48 K€ est en légère diminution par rapport à l'exercice précédent (-5%).
- Les produits financiers sont constitués des dividendes reçus de la société TRANSPALETTE pour 61 K€ ainsi que la régularisation du compte d'associé dans la SCI NYLOCE pour 11 K€. Les charges financières représentent 19 K€ (8% du chiffres d'affaires). Le résultat financier s'élève à 53 K€ contre 23 k€ au titre de l'exercice précédent.
- La société dégage un bénéfice net de 93 K€, contre 69 K€ au titre de l'exercice précédent et les capitaux propres représentent 373 K€ avant affectation du résultat.
- Compte tenu des amortissements comptabilisés, l'actif net des immobilisations corporelles représente 645 K€. la société détient également les titres des sociétés TRANSPALETTES ET NYLOCE pour un montant de 238 K€. le financement de ces immobilisations est couvert par les capitaux propres (373 K€), le solde des emprunts contracté auprès de la société générale (384 K€) et les comptes associés (220 K€). Le fonds de roulement est positif de 95 K€.
- Compte tenu du montant des comptes associés débiteur (167 K€) le besoin en en fonds de roulement est positif de 34 K€ et la trésorerie positive représente 61 K€.
- il n'a pas été établi de situation intermédiaire postérieure au 31 décembre 2014, ni de documents prévisionnels sur l'exercice 2015, mais les éléments communiqués par la société ne laissent apparaître aucune dégradation de l'activité. Le chiffre d'affaire et la valeur ajoutée dégagée par la société au cours de l'exercice 2015 devrait progresser et le résultat d'exploitation devrait être en augmentation significative par rapport à l'exercice précédent.



- **Mission du commissaire à la transformation**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

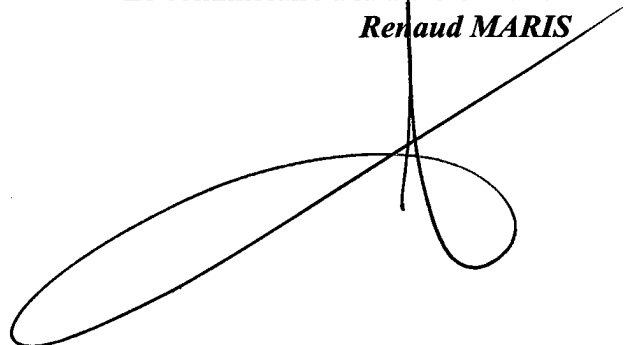
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Meyreuil, le 18 novembre 2015

Le commissaire à la transformation
Renaud MARIS

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the printed name 'Renaud MARIS'.